



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

AM\_2018\_39

**Alignement individuel – Le Sillet**  
**Chemin des Essards – Parcelle YA 65**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la voie routière ;
- Vu** la demande présentée le 11 octobre 2018 par Marie-Laure LOCU-CHARLIER, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de la succession de René DUSSOUILLEZ, par laquelle elle sollicite l'indication de l'alignement sur le chemin des Essards, au droit de la propriété cadastrée YA 65 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Alignement**

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée : A-B, conformément au plan cadastral joint au présent arrêté.

**Article 2 : Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 : Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **UN** an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

**Article 5 :** A défaut par la succession de René DUSSOUILLEZ de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, elle sera poursuivie pour contravention de voirie.

Mignovillard, le 14 novembre 2018

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

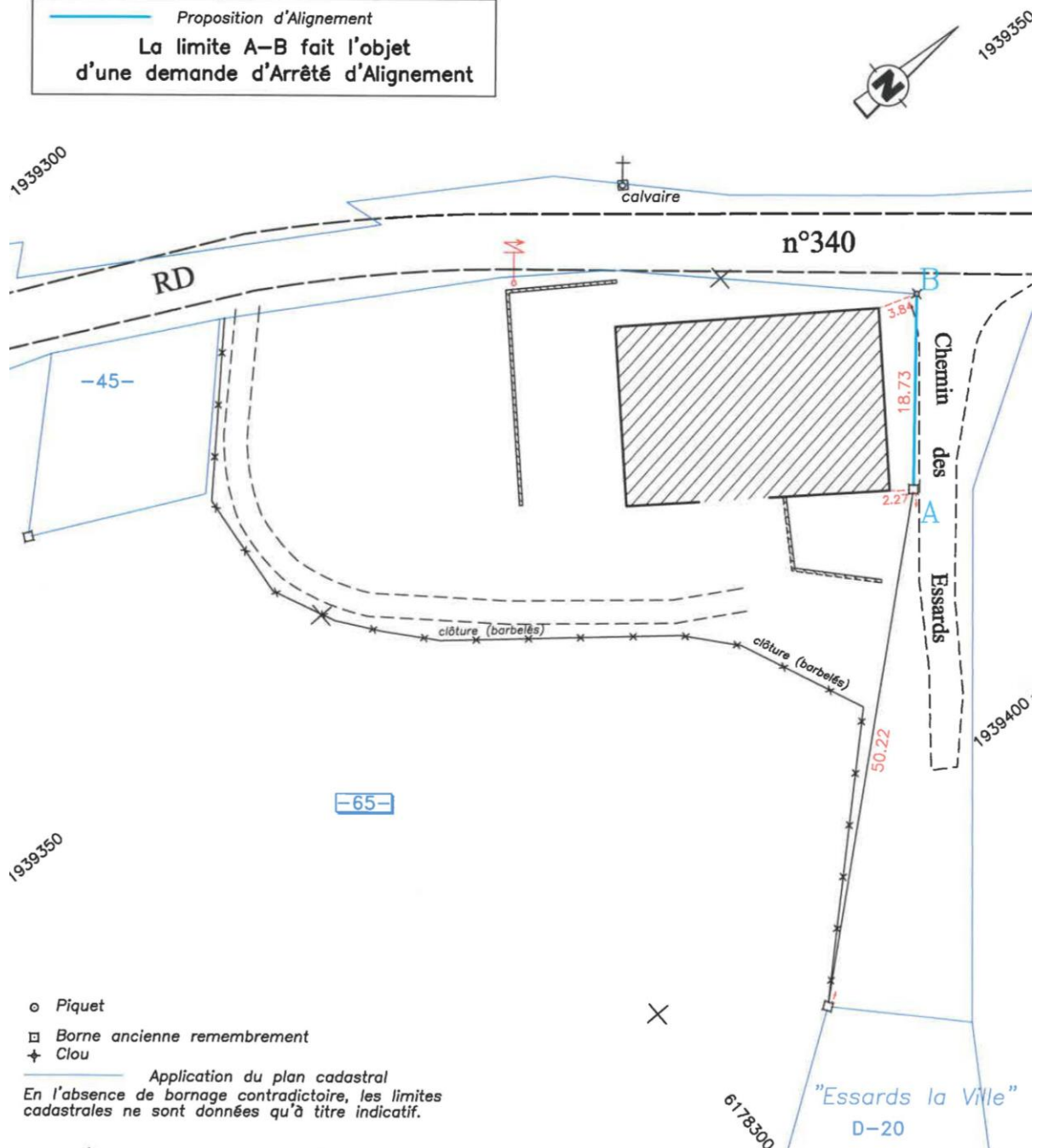


Annexe – Plan cadastral

<p><b>MIGNOVILLARD</b> Section YA n° 65 "Champs de la Fontaine"</p>	<p>Propriété Succession René DUSSOUILLEZ</p> <p><b>PROPOSITION D'ALIGNEMENT</b></p>	
 <p>SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés" Géomètres - Experts 95, Rue Pansar – 39300 CHAMPAGNOLE Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir – 39200 SAINT CLAUDE Permanence : 64, Grande Rue – 39600 ARBOIS Tél : 03.84.52.01.17</p>	<p>Echelle : 1/500</p> <p>05.10.2018      Dossier 180497</p>	

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

— Proposition d'Alignement  
La limite A-B fait l'objet  
d'une demande d'Arrêté d'Alignement



Cet arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.